

Présents :

Enseignantes : Mesdames BURGY, DOREAU, EL KINANI, FRIN, PILON CADET, TOURNIER.
Assistant également au conseil d'école : M. CHAMBANEAU Alex et PRE Charles-Antoine, étudiants stagiaires SOPA

Mairie de Pins-Justaret : M. CASETTA Maire de Pins-Justaret, M. CHARRON, Mme DEL COL, Mme TARDIEU

Mairie de Villate : M. ROUSSEAU, Mme BONZOM

Parents d'élèves : Mmes NARDON, GERARDOT, BOUTONNET, CARLES, TORREILLES, VALENTE, VIDAL et M. COIRATON

ALAÉ : Madame ADANDE (directrice)

Secrétaire de séance : Mme EL KINANI

Absents excusés : M. MERCIER Inspecteur de l'Education Nationale, Mme PHILIPPE

1- Présentation du Conseil d'Ecole

Sa composition : le directeur, les maîtres de l'école, les Maires des deux communes ou leur représentant et conseillers, les parents d'élèves (autant que de classes), le DDEN, l'I.E.N, le RASED, son rôle (établir le mode de fonctionnement de l'école) et ses attributions (vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, est associé à l'élaboration du projet d'école et l'adopte, émet des avis et des suggestions sur la vie de l'école : intégration des handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire...) donne son avis sur l'utilisation des locaux scolaires, doit être informé du principe des choix des matériels et des livres, de l'organisation de l'aide spécialisée, de l'organisation des rencontres parents/enseignants.

2- Avancement des travaux de l'école

Remerciements adressés à la mairie et à la disponibilité des employés de mairie.

Les 3 classes (N°5, N°6 et N°7) ont récupéré leur couloir et les porte-manteaux.

Remise en service des WC des GS et des MS

- Mi-décembre 2014 : fin de la deuxième tranche des travaux : les classes (MS) N°3 et N°4 pourront réintégrer leur classe d'origine. Remise en service du couloir MS/salle de motricité.
- Juin 2015 : Travaux pour les classes (PS) N°1 et N°2 + dortoirs + WC + salle de motricité + bureau + tisanerie + local de sport + réserve. Les 2 classes de PS déménageront et occuperont, jusqu'en décembre 2015) les classes actuellement occupées par les MS.
- Problème de la terre battue dans la cour de récréation : gêne occasionnée par la poussière parfois excessive. Peut-il y avoir l'installation d'un arrosage intégré ? Monsieur le Maire répond que l'arrosage ne résoudra pas le problème et de plus le budget mairie voté est à la baisse pour les prochaines années. Monsieur le Maire annonce également que la mairie ne répondra qu'aux besoins urgents et peu coûteux.
- Les acacias dans la cour de l'école : les branches épineuses tombent. Il est rappelé que les employés municipaux passent le matin avant l'ouverture de l'école pour s'assurer de l'état de la cour. Les branches tombées par grand vent sont retirées.

3- Antenne 4G

Pour toute question relative à l'antenne 4G il faut adresser une demande d'étude au président du SIVOM. Celui-ci la transmettra aux opérateurs.

Les interventions de maintenance de l'antenne sur le château d'eau se font hors temps scolaire pour des questions évidentes de sécurité (la grue est un danger potentiel pour les enfants qui sont à proximité).

4- ALAE / ALSH

Bus (gestion des enfants) :

Par mauvais temps uniquement, la salle de cantine accueille la mise en place de petits jeux sur tables en attendant le départ des bus.

Ce nouveau dispositif semble convenir.

L'animatrice-bus du bus de Villate ne peut pas rentrer dans l'enceinte de l'école pour une question d'assurance (elle ne fait pas partie du personnel CAM) Pour répondre au dysfonctionnement de transmission d'informations et de documents il sera mis en place (à l'essai) une pochette-navette. Validation après efficacité constatée.

Cantine (personnel) : ce sont les ATSEM et des animatrices qui assurent la prise en charge de la restauration.

Joindre l'ALAE par téléphone : Une ligne téléphonique a été rétablie. On peut joindre l'ALAE avec 3 numéros de téléphone. Au bureau, à l'accueil (ligne rétablie) et sur le portable (avec répondeur). Les coordonnées ont été communiquées en début d'année scolaire à tous les parents et elles sont affichées dans le hall.

➤ Informations concernant les grèves. Les préavis sont affichés (hall + devant les classes) longtemps à l'avance (communication écrite des préavis de grève pour les enfants des bus) Chacun doit anticiper à la mise en place d'un dispositif de substitution éventuel. L'évolution du préavis est à surveiller. L'avant-veille toutes les familles sont informées par écrit (transformation du préavis de grève en avis de grève ou pas)

Possibilité de s'informer sur le site Internet des parents d'élèves. Le site est créé, l'adresse sera communiquée aux parents (Président de l'association : M. GRAS Emmanuel)

Critère de choix des participants aux activités TAE

Dans un premier temps : les premiers arrivés étaient les premiers servis.

Mme ADANDE évoque des dysfonctionnements quant à l'attribution des places aux ateliers TAE. Au 2^{ème} et au 3^{ème} trimestre le souhait des élus serait d'inscrire tous les enfants mais on se heurte au problème d'encadrement face aux effectifs. Mme ADANDE fera de son mieux pour honorer toutes les demandes.

Vendredi : mise en place de nouveaux ateliers : cuisine + japonais.

Lundi et mardi : ateliers inchangés

Activités ALAE (16h30-17h30)

Les difficultés de circulation dans l'école et le nombre restreint des salles disponibles impactent sur la mise en place des activités ALAE. Mi-décembre on récupérera de nouveaux espaces. Mme ADANDE précise que les enfants ne sont pas obligés de participer aux activités. Ils peuvent être en temps libre.

Tarification :

Les parents d'élèves s'interrogent quant à cette multiplicité des tarifs et la trouvent injuste.

5 - Vote du règlement intérieur de l'année 2014-2015

Lecture et réactualisation du règlement intérieur de l'année précédente. Vote à l'unanimité du règlement intérieur présent.

6- Rentrée 2014 : Rythmes scolaires, effectifs, structure de l'école, enseignants, ATSEM, , organisation des A.P.C. Organisation et surveillance des récréations

	Matin	Après-midi	A.P.C.
Lundi	8h45 à 11h45	13h45 à 16h05	
Mardi	8h45 à 11h45	13h45 à 16h05	16h05 à 16h45
Mercredi	8h45 à 11h25		
Jeudi	8h45 à 11h45	13h45 à 16h05	16h05 à 16h45

grande sections (13 + 8) et 2 grandes sections (24 + 21)

- 8 enseignantes (Mme COUPÉ Elisabeth : ¼ de décharge de la direction tous les lundis et 1 mercredi sur 4)
- 7 ATSEM

Effectifs : 167 élèves

- 52 en petite section
- 57 en moyenne section
- 58 en grande section

Les A.P.C (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont réparties sur 27 semaines

Elles se déroulent le mardi et jeudi de 16h05 à 16h45 du mardi 16 septembre 2014 au jeudi 11 juin 2015

- a) activités avec les enfants en difficulté (en moyenne et en grande sections)
- b) activités en lien avec le projet d'école
- c) aide au travail personnel

Les enfants sont répartis par groupes restreints d'élèves. Les groupes sont définis pour chaque période. Les parents concernés sont avertis au préalable.

Récréations. Le matin : 3 classes GS 10h → 10h30 puis 4 classes PS+MS 10h30 → 11h00
L'après-midi : GS 14h55 → 15h15 PS+MS : 15h15 → 15h35

(2 maîtres de service)

Mercredi : 7 classes 10h15 → 10h45 utilisation des 2 cours : cour en herbe + cour goudronnée (2 maîtres par cour)

En cas de mauvais temps :

3 classes sous le préau de l'élémentaire et 4 classes sous le préau de la maternelle

7 - Coopérative scolaire

Remerciements à tous les parents.

L'école maternelle de Pins-Justaret / Villate possède une coopérative scolaire, adhérente à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) Cette coopérative permet aux enseignants et aux élèves d'avoir des projets et de les financer pour les mener à terme (projets, sorties, fournitures, ingrédients...)

L'association des parents d'élèves reconduira :

- la tombola : la vente de billets se fera avant les vacances de Noël, le tirage au sort en janvier 2015.

Cette année :

Une vente de chocolats de Noël est organisée.

La randonnée vélos sera probablement reconduite.

8- Déclarations d'accidents

Lors d'un accident, suite aux premières mesures de soin prises et après en avoir informé la famille, l'école établit un rapport d'accident. (Coordonnées du blessé et du maître de service, éventuellement : tiers, témoins. Date, heure et lieu de l'accident avec plan, cause, nature et gravité ainsi que les suites éventuelles à prévoir. Joindre la déposition du maître de service, celle des éventuels témoins, un diagnostic et avis du médecin sur certificat médical)

Le rapport d'accident est transmis à l'inspection de circonscription.

La date est retenue pour le lundi 1^{er} décembre. Un pourcentage des ventes est reversé à la coopérative scolaire.

Les parents d'élèves souhaitent que la date retenue soit plus tôt dans l'année scolaire.

10 -Evènements de l'année scolaire

Evènements : participations, spectacles, sorties...	Date	Lieu	Classes
Sortie vendanges	22 septembre	Cap Al Campestre	GS
Sortie Ferme de Cinquante	23 septembre	Ramonville Saint Agne	MS
Sortie « Ferme des Cabanes	26 septembre	Clermont Le Fort	PS
Séance de cinéma de Noël : « Les merveilleux contes de la neige »	8 décembre	Cinéma l'Oustal - Auterive	PS
Séance de cinéma de Noël : « Les merveilleux contes de la neige »	9 décembre	Cinéma l'Oustal - Auterive	MS/GS
Goûter de Noël	16 décembre	Ecole maternelle	PS/MS/GS
Jeunesses musicales de France « Au pays des grenouilles » conte musical	29 janvier	Toulouse. Salle des fêtes de Lafourguette	PS/MS/GS
La semaine du jardinage à l'école	1ère semaine de printemps	Jardinerie « Villaverde » à Eaunes ou Jardiland à Portet-sur-Garonne	MS
Sortie en fonction du projet retenu	Mai/juin	A préciser	PS
* Piscine : 10 séances (vendredi matin)	Du 20 mars au 19 juin	Piscine de Portet-sur-Garonne	GS
Spectacle « Antoine et les étoiles » Compagnie 3 Chardons	19 mai	Salle des fêtes Pins-Justaret	PS/MS/GS
Classe découverte (projet à l'étude)	fin mai/début juin	Mer ou montagne	MS/GS
Sortie « La clairière aux insectes »	Mai	Montbrun Bocage	MS
Médiathèque (planning pour 7 classes)	De novembre à juin	Médiathèque de Pins-Justaret	PS/MS/GS
Réservation de la salle des fêtes	18 et 19 juin	Pins-Justaret	PS/MS/GS

* Ce projet nécessite 2 parents par groupe de 7 élèves (1 dans l'eau, 1 hors de l'eau) les parents accompagnateurs doivent passer « l'agrément piscine » Ce projet sera annulé si nous ne disposons pas suffisamment de parents accompagnateurs.

➤ Prochains Conseils d'Ecole : mardi 17 mars 2015 (18h00) et mardi 16 juin 2015 (18h00)

La séance est levée à 20h20.

Mme BURGY Célya



Mme EL KINANI Naïma

